

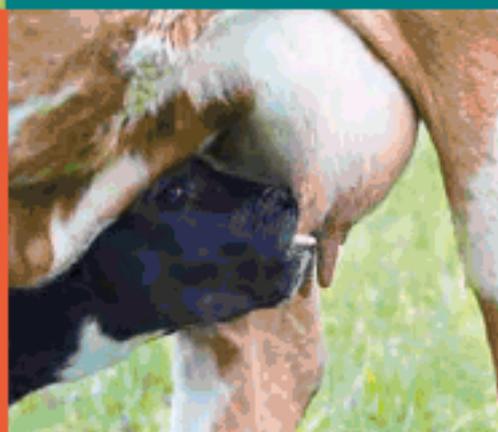
ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'AVENTURE DU VIVANT

LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE



Document complémentaire au
référentiel du
Certificat de spécialisation (CS)
« Conduite d'un élevage bovin
lait » (niveau 4)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un certificat de spécialisation (CS) « conduite d'un élevage bovin lait ». Il est associé au référentiel du titre et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative. Il ne prétend pas reprendre toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les titres et diplômes en unités capitalisables (UC) renouvelés, décrites dans la note de service UC.

Pour une bonne utilisation, il est également souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient suivi une formation UC : « agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation ».

SOMMAIRE



Présentation du Certificat de spécialisation	p 5
Mise en oeuvre de l'évaluation	p 7
Fiches compétences	p 19
Annexe 1 : Arrêté de création paru au JO	p 29
Annexe 2 : Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme	p 31

Arrêté du 23 juillet 2019 portant création de l'option « conduite d'un élevage bovin lait » du certificat de spécialisation agricole et fixant ses conditions de délivrance





Présentation du certificat de spécialisation

Le certificat de spécialisation (CS) option « conduite d'un élevage bovin lait » est un titre du ministère chargé de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans le champ professionnel de la production agricole. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. Il peut être obtenu par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, ainsi que par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un CS est une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés. Ces activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quels que soient le statut et la place du titulaire dans l'organigramme de l'entreprise.

Le CS option « Conduite d'un élevage bovin lait » vise à former un responsable d'atelier de production animale, chargé du pilotage technico-économique de l'atelier et des travaux afférents. Les capacités relatives au pilotage stratégique de l'entreprise agricole relèvent du baccalauréat professionnel « Conduite et gestion de l'entreprise agricole » (CGEA) ou du brevet professionnel « Responsable d'entreprise agricole » (REA).

Les conditions d'accès au CS tiennent compte de la diversité des parcours des candidats. Elles sont stipulées dans le code rural (Articles D811-167-1 et suivants) et précisées dans l'arrêté de création de chaque option du CS. Il appartient aux centres de vérifier/évaluer les prérequis nécessaires au suivi de la formation et aux passages des épreuves dans les meilleures conditions.

Un CS est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Le CS « conduite d'un élevage bovin lait » comporte une UC complémentaire, dénommée « Transformation du lait ».

Les centres de formation peuvent proposer cette UC complémentaire sous réserve d'avoir obtenu préalablement de l'autorité académique, l'habilitation pour sa mise en œuvre.

L'unité capitalisable complémentaire n'est pas prise en compte pour la délivrance du diplôme.

Il est créé une mention « agriculture biologique » associée à l'option « conduite d'un élevage bovin lait » du certificat de spécialisation agricole.

Les centres de formation peuvent proposer la mention « agriculture biologique » sous réserve d'avoir obtenu préalablement la reconnaissance d'une orientation agriculture biologique de la formation préparant à l'option « conduite d'un élevage bovin lait » du certificat de spécialisation agricole selon la procédure précisée par arrêté du ministère chargé de l'agriculture.

Le référentiel du CS, comme ceux des autres titres et diplômes en unités capitalisables du ministère en charge de l'agriculture comporte 3 parties :

- le **référentiel d'activités** fournit des informations sur les contextes de travail des titulaires du titre et les conditions d'exercice des activités visées par le titre, présente la fiche descriptive d'activités (FDA) ainsi que la liste des situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences.
- le **référentiel de compétences** comprend la liste des capacités attestées par le CS
- le **référentiel d'évaluation** précise les critères et les modalités d'évaluation permettant sa délivrance.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création du titre. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes enseignantes.

Le document complémentaire est associé au référentiel du certificat de spécialisation. Il réunit des recommandations et des prescriptions pour l'évaluation des capacités du titre, ainsi que les fiches compétences qui ont été produites pour le référentiel d'activités. Ces fiches, organisées par champs de compétences, fournissent des informations sur les situations professionnelles significatives (SPS) et sur les ressources mobilisées par le professionnel dans ces situations.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux CS. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du CS par un centre de formation est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014.

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du CS « conduite d'un élevage bovin lait », le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes>



Mise en oeuvre de l'évaluation : Prescriptions et recommandations

1.1°. Evaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

Capacités et situations

Comme dans tous les référentiels rénovés du ministère en charge de l'agriculture, le référentiel de compétences d'un certificat de spécialisation (CS) est exprimé en **capacités**.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (MAAF 2010).

On peut la définir comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements professionnels. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, nécessitent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Etre capable, c'est avoir le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles significatives de l'activité professionnelle ciblée. Ce potentiel repose sur l'articulation du faire, de l'agir et du penser, du raisonnement dans l'action. La délivrance d'un titre ou d'un diplôme du ministère en charge de l'agriculture correspond à l'assurance que la personne à qui on le délivre est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. L'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un titre ou d'un diplôme deviendra compétent en situation

avec l'expérience. Les capacités évaluées sont les précurseurs des compétences clefs de (ou des) l'activité(s) visée(s) par le titre ou le diplôme.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. L'adaptation du candidat à différents contextes, et plus largement aux situations de la même famille présentant des traits communs, requiert un entraînement.

Le référentiel de compétences comprend uniquement des capacités relatives à la maîtrise de situations professionnelles en lien avec les champs de compétence et SPS du référentiel d'activités.

Principes pour l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : **c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module.** Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage

et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient.

Dans un diplôme de la formation professionnelle ou un titre visant une qualification professionnelle, une évaluation « en situation professionnelle » est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, prendre en compte le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui accompagnent le déroulement de cette action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire. **Au-delà de la maîtrise d'une situation particulière, c'est la maîtrise d'un ensemble de situations de même type qui est visée.** Il est donc nécessaire de vérifier si le candidat est en mesure d'adapter son raisonnement et/ou son action à des variations de la situation et à des situations du même type.

La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées et d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un CS, toutes les capacités sont professionnelles et doivent être évaluées en situation professionnelle.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC. **L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de compétences.**

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail locales en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles significatives des activités ciblées par le CS. Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une « tâche »): cette production correspond à la partie observable de l'action du candidat. Elle s'intéresse également aux raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat. Elle regarde plus précisément la façon dont l'individu, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent recouvrir des situations de réalisation d'interventions liées à la conduite de l'élevage. Elles peuvent également correspondre à des situations de diagnostic, d'analyse d'indicateurs technico-économiques, de choix de méthodes et d'interventions à réaliser...

Les modalités d'évaluation restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – la capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation utilisant des techniques d'explicitation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte du résultat, de la démarche et du raisonnement du candidat.
- L'entretien d'évaluation, par l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les ressources qu'elle mobilise.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées dans le cadre de la conduite de l'entreprise.

Les références utilisées par l'évaluateur sont constituées par les critères déterminés au niveau national pour évaluer les capacités intermédiaires du référentiel de certification, qui figurent dans le chapitre 1.2 de ce document et par les indicateurs propres aux situations supports des évaluations définis par l'équipe pédagogique.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation sur l'atteinte de chaque capacité au terme de la situation d'évaluation, en vue de proposer au jury la validation - ou la non validation - de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Pour formuler ce jugement, il se réfère au référentiel de diplôme et, plus précisément, aux critères définis dans le référentiel d'évaluation et aux indicateurs définis par le centre qui sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Il prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, films, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation.

1. 2°. Cadrage de l'évaluation des capacités du CS « conduite d'un élevage bovin lait »

Comme mentionné dans le référentiel de compétences, les capacités du CS « conduite d'un élevage bovin lait » doivent toutes être évaluées en situation professionnelle.

Chaque capacité fait l'objet d'une évaluation en situation professionnelle, qui associe une réalisation - pratique ou qui peut également être une réflexion à tenir - et une explicitation de l'activité du candidat. La nature de l'épreuve et les modalités d'évaluation choisies doivent permettre à l'évaluateur de prendre en compte non seulement la réalisation et le résultat auquel est parvenu le candidat, mais aussi les raisonnements qui lui ont permis d'arriver à cette réalisation, ce résultat. Il vérifie également que le candidat peut adapter ses raisonnements à d'autres situations que celle utilisée comme support de l'évaluation en faisant varier les caractéristiques de la situation et en évoquant d'autres situations de la même famille (cf. point précédent : Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle).

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités sont constituées par :

- les critères généraux déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans les pages suivantes de ce document. Quel que soit le choix de la ou des situations de travail supports de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes.

Dans les CS de l'élevage, chaque capacité est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la ou les situations dans laquelle il se trouve et apprécier le développement de la capacité visée par l'épreuve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place.

Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.

- des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ces indicateurs ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Enfin, des prescriptions particulières d'évaluation peuvent également figurer dans le référentiel d'évaluation, notamment pour ce qui concerne la mention « agriculture biologique ». Elles sont également reprises dans ce document.

Rappel des modalités et critères d'évaluation des capacités du CS « conduite d'un élevage bovin lait » en vue de l'obtention des UC correspondantes

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1	Evaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec les SPS du champ « pilotage technico-économique d'un élevage bovin lait »	C1. Assurer le pilotage technico-économique d'un élevage bovin lait	<i>Choix de conduite technique de l'atelier</i>
			<i>Organisation des activités de l'atelier</i>
UC2	Evaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur des situations de travail abordant obligatoirement l'alimentation, la reproduction et la santé animale en lien avec les SPS du champ « Interventions liées à la conduite d'un élevage bovin lait »	C2. Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage bovin lait	<i>Observation des animaux</i>
			<i>Organisation de l'intervention</i>
			<i>Réalisation de l'intervention</i>
UC complémentaire			
UC3	Evaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec la SPS du champ transformation du lait	C3. Réaliser les opérations relatives à la transformation du lait et à son organisation	<i>Organisation de l'atelier de transformation</i>
			<i>Mise en œuvre du process de transformation et d'affinage</i>

Les capacités professionnelles à évaluer

Pour aider les équipes à construire les différentes situations d'évaluation permettant de vérifier le développement des différentes capacités constitutives du CS « conduite d'un élevage bovin lait » en vue de la délivrance des UC correspondantes, les critères et exemples d'indicateurs sont précédés d'une présentation de chacune de ces capacités.

Cette présentation précise :

- le « périmètre » de la capacité : ses contours, ce que le potentiel d'action recouvre,
- les situations de travail auxquelles elle correspond en lien avec les SPS qui sont rappelées,

- les ressources essentielles, savoirs, techniques et savoirs faire ainsi que les comportements et attitudes professionnels qu'elle mobilise, mais aussi – lorsqu'ils sont identifiés - les éléments clés/centraux qui organisent l'action et le raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer leur formation.

C1 : Assurer le pilotage technico-économique d'un élevage bovin lait

La capacité vise à adapter la conduite technico-économique de l'atelier pour satisfaire les objectifs de l'exploitation, c'est à dire assurer le pilotage technico-économique de l'atelier au service du pilotage stratégique de l'exploitation, dans une perspective agro-écologique. Elle ne concerne pas la stratégie globale de l'exploitation.

La capacité recouvre l'ensemble des prises de décision concernant la conduite du troupeau (alimentation, reproduction, génétique, santé) et du pâturage. Le responsable d'élevage définit, évalue, fait évoluer la conduite technique en cohérence avec les objectifs de l'élevage et les moyens de production.

Il fait des hypothèses de choix techniques à partir de l'analyse et de l'interprétation des critères technico-économiques - marge brute, coûts alimentaires, niveau de production, productivité numérique, qualité du lait... - pour atteindre ou améliorer les objectifs fixés, dans une perspective agro-écologique et dans le respect des réglementations. Il évalue la faisabilité -disponibilité des moyens de production, coûts...- ainsi que les impacts prévisibles sur l'organisation du travail et les autres activités de l'atelier. Les hypothèses privilégient une approche agro-écologique notamment avec la recherche d'autonomie fourragère et la réduction de l'utilisation de traitements antibiotiques sur les animaux en cohérence avec le plan Ecoantibio2.

Le contexte de conduite d'élevage est complexe. En effet, Les prises de décision en terme de conduite d'élevage nécessitent de s'adapter d'une part aux évolutions de la réglementation relative aux maladies transmissibles, au bien-être et à la santé des animaux et d'autre part de prendre en compte les enjeux sociétaux et environnementaux. Le responsable d'élevage prend des conseils avant de prendre des décisions dont les conséquences dépassent largement le cadre de son élevage. Concernant la gestion de la santé du troupeau, dont dépendent le bien-être animal et la qualité des produits, la nature de la relation entre l'éleveur et le vétérinaire évolue d'une relation où le vétérinaire est plutôt un prestataire de services intervenant en situation d'urgence à une relation de partenariat contractualisée, par exemple dans le cadre d'un plan sanitaire d'élevage (PSE).

Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite d'un élevage bovin lait » en lien avec la C1

Champs de compétences	SPS En « gras » les SPS particulièrement importantes en AB	Finalités
Pilotage technico-économique d'un élevage bovin lait	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du pâturage • Gestion sanitaire du troupeau • Planification du travail • Choix des reproducteurs • Gestion de la carrière des vaches laitières 	Définir une conduite technique répondant aux objectifs de l'atelier

Le responsable d'un atelier bovin lait fait ses choix de conduite du troupeau en autonomie. Il raisonne l'organisation du pâturage en lien avec l'assolement des surfaces fourragères et en tenant compte du bilan fourrager, il choisit des techniques de pâturage adaptées et calcule, ajuste son chargement à l'hectare afin d'assurer une gestion optimale des ressources fourragères en fonction de la pousse de l'herbe et des besoins des différentes catégories d'animaux.

Il définit, avec le conseil du vétérinaire, un plan de gestion sanitaire du troupeau.

Il organise, planifie le travail au niveau de l'atelier en articulant les différentes activités à différentes échelles temporelles (journée, semaine, année) et anticipe les pointes de travail et la disponibilité en main d'œuvre.

Concernant la sélection, il choisit ses reproducteurs en fonction des objectifs de l'atelier et gère la carrière des vaches laitières. Il assure la traçabilité concernant les produits utilisés et les mouvements d'animaux.

Cette capacité mobilise notamment des savoirs en zootechnie, en conduite des surfaces destinées au pâturage et en économie. Elle requiert également une connaissance du contexte socioprofessionnel et de la filière concernée. Elle suppose une interprétation fine des résultats technico-économiques à l'aide de comparaisons avec des références de groupes : groupements de producteurs, organismes de sélection, contrôle de performances...

Cadrage de l'évaluation de la C1

Pour l'évaluation de la C1, l'épreuve doit s'appuyer sur une situation professionnelle en lien avec les SPS du champ « pilotage technico-économique d'un élevage bovin lait ».

C1. Assurer le pilotage technico-économique d'un élevage bovin lait	
Critères	Exemples d'indicateurs
<p>Choix de conduite technique de l'atelier</p> <p><i>Le candidat détermine un mode de conduite cohérent avec les objectifs de l'élevage et les moyens de production</i></p>	<p>Interprétation des résultats de la production laitière au regard des moyens de production de l'atelier</p> <p>Identification des marges de manœuvre dans la conduite de l'atelier</p> <p>Détermination de l'itinéraire technique</p> <p>Cohérence technique de l'itinéraire</p> <p>Adaptation de l'itinéraire aux objectifs de production et aux moyens disponibles</p> <p>Identification des répercussions des décisions sur l'ensemble des facteurs de conduite de l'élevage (alimentation, reproduction, santé)</p> <p>Identification des répercussions des décisions sur les facteurs de production (travail, surface, bâtiments)</p> <p>Prise en compte de l'état de l'agroécosystème local</p> <p>Cohérence des choix avec un cahier des charges</p> <p>...</p>
<p>Organisation des activités de l'atelier</p> <p><i>Le candidat planifie le travail et articule les différentes activités de l'atelier</i></p>	<p>Cohérence interne des activités de l'atelier:</p> <p>Prise en compte des moyens matériels en lien avec les facteurs de production : bâtiments, sol, surfaces, installations, équipements...</p> <p>Prise en compte de la disponibilité en main d'œuvre</p> <p>Prise en compte des pointes de travail</p> <p>Régulation de la conduite définie au regard de la faisabilité de sa mise en œuvre</p> <p>...</p>

C 2 : Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage bovin lait

La capacité C2 recouvre un ensemble de situations relatives à la réalisation des interventions sur les animaux et leur environnement, en lien avec l'alimentation, la santé et la reproduction.

Le terme **d'intervention** est à prendre au sens large, il englobe à la fois des interventions ponctuelles mais aussi tous les travaux quotidiens comme l'alimentation.

Ces interventions nécessitent, selon leur nature, de la contention, des manipulations ou des déplacements d'animaux qui doivent être effectués dans le respect du bien-être animal de la sécurité et de l'ergonomie.

Quelle que soit l'intervention, l'observation permanente - l'œil de l'éleveur - est essentielle à la réalisation des travaux liés à la conduite de l'élevage. L'organisation et la préparation sont également déterminantes pour le bon déroulement des interventions.

Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite d'un élevage bovin lait » en lien avec la C2

Champs de compétences	SPS	Finalités
Interventions liées à la conduite d'un élevage bovin lait	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution des rations aux différentes catégories d'animaux • Mise à l'herbe des animaux • Changement de parcelle d'un lot d'animaux • Evaluation de l'état corporel des animaux • Réalisation d'une intervention préventive ou curative dans un lot d'animaux • Surveillance, aide et soins au veau et à la vache à la mise-bas • Suivi du stade de gestation • Mise en œuvre de la traite hygiénique 	<i>Produire du lait en intégrant l'agro-écologie</i>

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de bien-être animal et de sécurité au travail ainsi que les enjeux de durabilité.

Le responsable d'un atelier bovin lait assure en autonomie l'entretien, la surveillance de l'état de santé des animaux et des paramètres d'ambiance tant à l'extérieur que dans les bâtiments ainsi que les soins courants aux animaux, dans un souci de prise en compte du bien-être animal, en lien avec des situations :

- D'appréciation du comportement des animaux que ce soit en lien avec l'alimentation-prise de nourriture, rumination-, le repérage de comportements d'isolement ou de signes de mauvaise santé, en rapport avec un problème ou lié à des stades physiologiques -signes de chaleurs, de mise-bas...-
- D'évaluation et de notation de l'état corporel en fonction des stades physiologiques par des observations et des palpations.

- D'organisation et de réalisation d'une intervention préventive-relative à des soins courants concernant les pieds et à la prophylaxie-, ou curative, pouvant nécessiter des moyens de contentions particuliers, comme l'utilisation des cornadis, d'un couloir et d'une cage de contention.

Il prend des décisions et réalise toutes les tâches relatives à l'alimentation du troupeau en lien notamment avec les situations :

- De distribution – manuelle ou automatisée – des aliments avec l'ajustement des rations en fonction de l'état corporel et/ou physiologique et en fonction de la production laitière visée.
- De mise à l'herbe en déterminant le moment propice.

Il assure les opérations/interventions en lien avec le déplacement des animaux, notamment lors de la mise au pâturage ou lors de la traite, en veillant à la sécurité des animaux et des personnes.

Il prend les décisions et réalise les opérations/interventions essentielles liées à la reproduction, de la mise à la reproduction à la gestion des mise-bas. En matière de gestion de la reproduction des situations professionnelles sont particulièrement importantes car elles impactent directement la production laitière :

- Suivi du stade de gestation avec la surveillance des retours en chaleurs et la programmation-échographies- et/ou réalisation –palper rectal- de diagnostics de gestation
- La surveillance des mise-bas visuelle ou avec l'aide des outils connectés avec intervention/aide si besoin et les soins au nouveau-né.

Il organise, réalise la traite, contrôle la fonctionnalité et assure l'entretien du matériel et de la salle de traite dans le respect de l'hygiène.

L'aménagement et l'organisation des bâtiments d'élevage est également un facteur clé de réussite.

Enfin, le responsable d'atelier doit veiller à l'enregistrement de toutes les données dans une visée de traçabilité.

Cette capacité mobilise des connaissances en zootechnie sur la reproduction, le rationnement, la prophylaxie, et la santé, ainsi que la maîtrise des gestes techniques à réaliser dans le cadre des interventions correspondantes. Elle requiert également un décryptage fin des comportements des animaux, articulés avec des savoir-faire en termes de contention et de manipulation des animaux.

Quelles que soient les situations d'intervention, trois points de vigilance sont particulièrement à prendre en compte :

- Adopter un comportement adapté aux réactions des animaux et permettant de réaliser les différentes manipulations/interventions dans le calme.
- Veiller à la sécurité des personnes et des animaux dans toutes les manipulations
- Respecter l'ergonomie au travail, notamment dans les gestes et postures, pour préserver la santé des opérateurs.

Cadrage de l'évaluation de la C2

Pour l'évaluation de la C2, l'épreuve doit s'appuyer sur plusieurs situations de travail abordant obligatoirement l'alimentation, la reproduction et la santé animale, en lien avec les SPS du champ « Interventions liées à la conduite d'un élevage bovin lait ».

C2 : Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage bovin lait	
Critères	Exemples d'indicateurs
<p>Observation sur l'état des animaux</p> <p><i>Le candidat apprécie par ses observations l'état et le comportement des animaux dans leur environnement</i></p>	<p>Appréciation de l'état corporel des animaux</p> <p>Interprétation des résultats d'analyses</p> <p>Repérage des comportements : chaleurs, signes de mise bas ...</p> <p>Repérage des stades physiologiques</p> <p>Repérage des anomalies</p> <p>Appréciation des paramètres d'ambiance</p> <p>Observation des animaux au pâturage</p> <p>...</p>
<p>Organisation des activités de l'intervention</p> <p><i>Le candidat, en fonction de ses prises d'informations, ajuste les interventions à réaliser au quotidien et prévoit l'organisation du travail</i></p>	<p>Prise de décision/choix des interventions à réaliser à partir de « signaux déclencheurs » : comportements, états corporels et physiologiques, conditions météo, hauteur de l'herbe</p> <p>Anticipation des impacts/conséquences de l'intervention</p> <p>Prise en compte du contexte de l'intervention et des autres interventions à réaliser</p> <p>Anticipation de la main d'œuvre et du temps nécessaires</p> <p>Mise en place et utilisation de matériel de contention</p> <p>Gestion des déplacements d'animaux</p> <p>Préparation du matériel et des produits</p> <p>Préparation des espaces de travail</p> <p>Optimisation de la circulation des animaux, gestion des déplacements d'animaux</p> <p>Optimisation de la fonctionnalité de la salle de traite</p> <p>...</p>
<p>Réalisation de l'intervention</p> <p><i>Le candidat met en œuvre les différents travaux</i></p>	<p>Adaptation au contexte</p> <p>Adaptation aux comportements et aux caractéristiques des animaux</p> <p>Déroulement de l'intervention : dextérité, habileté, précision des gestes, rapidité, réactivité, utilisation du matériel, contrôles</p> <p>Repérage des difficultés pour ajustement</p> <p>Résultat de l'intervention</p> <p>Gestion des déchets</p> <p>Entretien et rangement du matériel</p> <p>Enregistrements</p> <p>Respect du bien-être animal</p> <p>Application des règles d'hygiène</p> <p>Mise en sécurité des intervenants</p> <p>Application des principes d'ergonomie</p> <p>...</p>

C 3 : Réaliser les opérations relatives à la transformation du lait et à son organisation

La capacité C3 correspond à une UC complémentaire, qui peut être mise en œuvre si le centre l'a prévu dans le dossier d'habilitation.

Elle recouvre un ensemble de situations relatives à la transformation du lait en fromages ou autres spécialités laitières, de l'organisation de l'atelier à la fabrication des produits et à leur affinage, conservation et stockage.

Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite d'un élevage bovin lait » en lien avec la C3

Champs de compétences	SPS	Finalités
Transformation lait	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un procédé de fabrication fromagère 	<i>Élaborer un produit conforme aux objectifs de production et de commercialisation</i>

Cadrage de l'évaluation de la C3

Pour l'évaluation de la C 3, L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec la SPS du champ transformation, particulièrement importante à maîtriser dans le processus de transformation fromagère, en fonction du type de transformation (maîtrise de l'acidification, salage, affinage, etc.).

C3 : Réaliser les opérations relatives à la transformation du lait et à son organisation	
Critères	Exemples d'indicateurs
Organisation de l'atelier de transformation <i>Le candidat organise les locaux pour une optimisation du travail</i>	Fonctionnalité de l'atelier et des espaces d'affinage et de stockage Choix des équipements, matériels et fournitures Recherche de confort et d'ergonomie Recherche du meilleur compromis en fonction des moyens disponibles (moyens humains, coûts, structures...) ...
Mise en œuvre du processus de transformation et d'affinage <i>Le candidat réalise les différentes étapes de la transformation du lait jusqu'à l'affinage des fromages</i>	Application des règles d'hygiène et de sécurité Qualité de la fabrication et évaluation de cette qualité Réalisation des contrôles Contrôle des paramètres d'ambiance Qualité des opérations de nettoyage Application de la réglementation relative à la production fermière (fabrication, étiquetage, stockage, transport, contrôles...) ...

Modalités d'évaluation spécifiques pour obtenir la mention « agriculture biologique »

Les modalités d'évaluation spécifiques sont précisées dans le référentiel d'évaluation.

Pour rappel : les modalités d'évaluation des capacités C 1 et C 2 présentées ci-dessus s'appliquent à la mention « agriculture biologique ». Deux conditions supplémentaires sont indispensables pour l'obtention de cette mention :

- les situations d'évaluation s'appuient sur des situations de travail en lien avec des SPS identifiées comme particulièrement importantes en « agriculture biologique, lorsque celles-ci existent.

- les situations de travail, support de l'évaluation, devront toutes avoir été vécues dans une entreprise en « agriculture biologique ».

Fiches compétences



Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du CS « conduite d'un élevage bovin lait » et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis.

La compétence est une combinaison de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements... – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans les activités visées par le CS. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle. Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'activité. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois : les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches compétences permettent d'appréhender de manière globale la nature des activités des futurs titulaires d'un CS. Elles orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

La définition des différentes rubriques de ces fiches figure en annexe.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du CS « conduite d'un élevage bovin lait »

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du CS. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques en lien avec la conduite de l'élevage bovin lait, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des activités ciblées par le titre.

Rappel des champs de compétences et SPS du CS « conduite d'un élevage bovin lait »

Champs de compétences	SPS En « gras » les SPS particulièrement importantes en AB	Finalités
Pilotage technico-économique d'un élevage bovin lait	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du pâturage • Gestion sanitaire du troupeau • Planification du travail • Choix des reproducteurs • Gestion de la carrière des vaches laitières 	<i>Définir une conduite technique répondant aux objectifs de l'atelier</i>
Interventions liées à la conduite d'un élevage bovin lait	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution des rations aux différentes catégories d'animaux • Mise à l'herbe des animaux • Changement de parcelle d'un lot d'animaux • Evaluation de l'état corporel des animaux • Réalisation d'une intervention préventive ou curative dans un lot d'animaux • Surveillance, aide et soins au veau et à la vache à la mise-bas • Suivi du stade de gestation • Mise en œuvre de la traite hygiénique 	<i>Produire du lait en intégrant l'agro-écologie</i>
Transformation du lait	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un procédé de transformation fromagère 	<i>Elaborer un produit conforme aux objectifs de production et de commercialisation</i>

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité au travail, de bien-être animal et les enjeux de durabilité

Situations professionnelles significatives

- Organisation du pâturage
- Gestion sanitaire du troupeau
- Planification du travail
- Choix des reproducteurs
- Gestion de la carrière des vaches laitières

Finalités

Définir une conduite de l'élevage répondant aux objectifs fixés

Responsabilité / autonomie

Le responsable d'entreprise assume la responsabilité de ses choix sociotechniques. Il dispose d'une forte capacité d'initiative pour renforcer son autonomie de décision et la résilience du système d'élevage. Lorsqu'il est responsable d'élevage, le titulaire de l'emploi est en charge du pilotage technique du système d'élevage et de son évolution dans un contexte de transition agro-écologique en accord avec les valeurs et la stratégie de l'entreprise. Il est responsable de l'amélioration des performances techniques, économiques et génétiques du troupeau permettant d'atteindre les objectifs fixés et de maîtriser les coûts de production. Il est également responsable de l'analyse des performances des vaches

laitières au regard de leur carrière et du bien-être animal, de l'économie et du travail de l'élevage. Lorsqu'il est salarié, il peut donner ou recevoir des consignes de travail et rend compte de ses observations. En fonction de son expérience, du degré de spécialisation de l'entreprise (polyculture-élevage ou entreprise laitière spécialisée) et du type d'emploi occupé (polyvalent ou spécialisé), le salarié peut disposer d'une certaine autonomie de décision pour participer aux choix génétiques et aux orientations stratégiques de l'élevage. Il doit enfin savoir faire preuve d'initiative pour adapter son travail en fonction d'une situation particulière ou imprévue et faire appel à des intervenants extérieurs.

Environnement de travail

L'activité s'effectue au bureau, en bâtiment d'élevage et à l'extérieur, en réunion sur un ou plusieurs lieux de travail. Le titulaire de l'emploi peut encadrer ou travailler en équipe en relation avec des techniciens. En fonction du type d'entreprise et du type d'élevage, il devra s'adapter aux animaux, aux personnels, aux installations, aux équipements et aux habitudes de fonctionnement de l'entreprise (cas du service de

remplacement). L'émergence de nouvelles pratiques d'élevage et l'actualisation des connaissances du responsable d'élevage impliquent un travail en réseau avec les acteurs du développement, de la formation ou de l'autoformation et, des échanges de pratique entre pairs.

Indicateurs de réussite

- Atteinte des objectifs fixés (pilotage par objectifs cibles)
- Maîtrise des coûts de production et prix de revient
- Maîtrise du travail de l'élevage (efficience)
- Respect des prescriptions liées au bien-être animal
- Utilisation des antibiotiques (démédication)
- Amélioration de la santé de l'ensemble de l'élevage
- Intervalle vélège-vélège des génisses
- Potentiel génétique du troupeau
- Appréciation de la carrière des vaches laitières
- Autonomie alimentaire, fourragère, protéique et du troupeau
- Intégration des productions animales et végétales

Savoir-faire de base

- Déterminer des objectifs et des indicateurs propres à la conduite de l'élevage en lien avec les objectifs de l'entreprise
- Mesurer l'écart entre la situation existante et les objectifs fixés
- Analyser les performances de l'atelier et analyser les écarts aux objectifs fixés
- Évaluer des besoins en équipement et dimensionner un parc matériel
- Organiser le système de pâturage

- Réaliser une veille administrative, réglementaire et technique
- Donner des consignes de travail et rendre compte des faits marquants à ses collaborateurs
- Élaborer un plan d'alimentation, un plan d'accouplement (IA), un plan de renouvellement et de réforme
- Constituer des lots d'animaux pour une alimentation homogène et adaptée
- Valoriser le pâturage et la part de l'herbe dans la ration
- Adapter la finition des animaux en fonction des débouchés et des ressources disponibles
- Adapter le chargement et anticiper le surpâturage des prairies
- Apprécier l'état de santé, le comportement et le bien-être des animaux
- Apprécier les conditions d'ambiance des bâtiments et d'environnement du troupeau
- Apprécier les risques sanitaires relatifs aux mouvements des animaux, des personnes et des matériels
- Lire une fiche carrière (réformer une vache délivrant des veaux morts ou trop souvent vide)
- Déterminer les qualités et les défauts des vaches pour la mise à la reproduction

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Systèmes d'élevage et de pâturage
- Pilotage technique par objectif cible (schéma décisionnel)
- Évolutions des cours et des marchés du lait, de la viande et des cahiers des charges
- Composition et paye du lait
- Leviers (génétiques et alimentaires) pour améliorer la composition du lait
- Schéma de sélection des races laitières
- Conduite économique du renouvellement
- Organisation et conduites innovantes du pâturage (paddocks, pâturage dynamique tournant, topping...)
- Prairies multi-espèces (mélanges de graminées et légumineuses)
- Prescriptions liées au bien-être animal
- Règles d'hygiène et de sécurité, gestes et postures
- Stabulations, matériels et systèmes de distribution des aliments
- Principes et méthodes de calcul du coût de production et du prix de revient
- Principes d'organisation et méthodes de calcul du coût du travail
- Références technico-économiques
- Mesures de prévention sanitaires (biosécurité)
- Bonnes pratiques d'élevage
- Méthodes et équipements de contention des animaux
- Méthodes et techniques alternatives de soins en élevage (dont aroma-phytothérapie)
- Notions de génétique, de biosécurité, d'éthologie
- Savoir-faire relationnels

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Adapter son travail en fonction d'une situation plus ou moins complexe ou imprévue
- Adapter la conduite des pâturages aux aléas climatiques
- Choisit une génétique adaptée à ses objectifs
- Anticiper pour prévenir et limiter les risques
- Adapter la composition du lait aux besoins du marché
- Rechercher un compromis entre la quantité, la qualité et la concentration du lait
- Rechercher un compromis entre les performances (quantité de lait et taux), l'ascendance, le gabarit des veaux pour faciliter les vêlages et le comportement (docilité) pour faciliter l'élevage (docilité notamment) afin de sélectionner un géniteur (taureau ou IAA) et des vaches pour le renouvellement du troupeau
- Savoir faire appel à un technicien et prendre du recul par rapport aux recommandations
- Savoir attendre et faire preuve de patience (amélioration génétique du troupeau)
- Analyser les risques et les opportunités liés à son système d'élevage et ses pratiques
- Parler de son métier, de son entreprise et de ses pratiques professionnelles

Comportements professionnels

- Situer le fonctionnement de l'atelier par rapport au fonctionnement global de l'entreprise
- Connaître l'histoire de chaque animal
- Avoir le sens de l'observation
- Être réactif en cas de problème
- Actualiser ses connaissances

Situations professionnelles significatives

- Distribution des rations aux différentes catégories d'animaux
- Mise à l'herbe des animaux
- Changement de parcelle d'un lot d'animaux
- Évaluation de l'état corporel des animaux
- Réalisation d'une intervention préventive ou curative dans un lot d'animaux
- Surveillance, aide et soins au veau et à la vache à la mise-bas
- Détermination du stade de gestation
- Mise en œuvre de la traite hygiénique

Finalités

Assurer une production optimale de l'élevage.

Responsabilité / autonomie

Le titulaire de l'emploi est responsable et autonome pour assurer la conduite de l'élevage en accord avec les valeurs et la stratégie de l'entreprise. Il peut encadrer ou travailler en équipe. Il rend compte de ses observations et peut donner ou recevoir des consignes de travail. Le salarié est autonome pour préparer et distribuer les rations aux animaux, et observer leurs comportements. Il est également chargé de conduire, de déplacer et de surveiller les animaux au pâturage. Il est responsable

de la préparation de la traite, de son exécution et doit contrôler le bon fonctionnement des installations. En fonction de son expérience, le salarié peut disposer d'une certaine autonomie pour réaliser tout ou partie des soins et des interventions sur les animaux et faire appel à des intervenants extérieurs. Il doit enfin savoir faire preuve d'initiative pour adapter son travail en fonction d'une situation plus ou moins complexe ou imprévue.

Environnement de travail

L'activité s'effectue en bâtiment d'élevage, à l'extérieur, dans une cabine d'engins, sur un ou plusieurs lieux de travail. Le titulaire de l'emploi est fréquemment amené à travailler les week-end et jours fériés. L'astreinte de l'alimentation et de la traite est quotidienne selon des horaires et une fréquence qui peuvent varier (mono-traite, traite décalée). Le port d'une tenue professionnelle adaptée (combinaison de travail, bottes) est requis. Le titulaire de l'emploi devra s'adapter aux animaux, aux personnels, aux installations, aux intervenants extérieurs et aux habitudes de fonctionnement de

l'entreprise (cas du service de remplacement ou groupement d'employeurs). La diversité des systèmes d'alimentation requière l'utilisation et la régulation de matériels, d'équipements et d'automates très divers. Les équipements connectés (caméra de surveillance, détecteur de chaleur, robot de traite et système de monitoring) sont des pratiques de plus en plus courantes. L'émergence de nouvelles pratiques d'élevage et l'actualisation des connaissances du titulaire de l'emploi implique de la formation et des échanges de pratiques entre pairs.

Indicateurs de réussite

- Atteinte des objectifs fixés (pilotage par objectifs cibles)
- Capacité de production (faire sa référence)
- Maîtrise des coûts d'élevage
- Nombre de veaux sevrés par vache et par an (prolificité)
- Taux de mortalité
- État physiologique et sanitaire des animaux
- Respect des prescriptions liées au bien-être animal
- Développement de la relation homme-animal
- Respect des consignes de travail et règles de sécurité
- Qualité du lait récolté
- Identification des obstacles à l'hygiène de la traite
- Qualités d'exécution de l'ensemble des tâches
- ...

Savoir-faire de base

- Adapter son comportement à celui des animaux
- Respecter les consignes de travail et rendre compte des faits marquants à ses collaborateurs
- Respecter l'ordre chronologique de distribution des aliments (des aliments les plus grossiers aux aliments les plus fins) en veillant à l'homogénéité de la ration (cas d'un bol mélangeur)
- Veiller à la propreté des auges, des abreuvoirs et au maintien d'une litière sèche
- Apprécier la qualité d'un aliment et la capacité d'ingestion des animaux en fonction des aliments
- Valoriser le pâturage (la part de l'herbe dans la ration)
- Adapter le chargement et anticiper le surpâturage
- Adapter la finition des animaux en fonction des débouchés et des ressources disponibles
- Traire manuellement
- Contrôler le bon fonctionnement des installations et du matériel avant de démarrer la traite
- Préparer le troupeau à la traite et trier les vaches
- Gérer l'entrée des animaux dans la salle de traite ou le robot de traite
- Détecter les obstacles à l'hygiène de la traite
- Écarter le lait impropre à la consommation
- Intervenir aux alarmes du robot de traite
- Mettre fin à la traite au bon moment (éviter la sur-traité)
- Apprécier le bien-être des animaux, les conditions d'ambiance des bâtiments et d'environnement du troupeau
- Apprécier les risques sanitaires relatifs aux mouvements des animaux, des personnes et des matériels
- Repérer et isoler un animal malade, blessé ou stressé
- Contenir un animal en adoptant les gestes, les postures et une tenue adaptés pour travailler en sécurité
- Enregistrer les interventions et les traitements sur les animaux
- Déterminer les qualités et les défauts des vaches pour la mise à la reproduction
- Repérer les chaleurs et les signes précurseurs de mises bas
- Sevrer les veaux et les génisses à la date prévue
- Apprécier l'état d'engraissement d'un animal (au niveau des côtes, de la queue et de l'œillet)
- ...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Charte des bonnes pratiques d'élevage
- Caractéristiques des différents aliments et compléments nutritionnels
- Maladies, infections et troubles métaboliques
- Conduites de l'herbe et du pâturage (paddocks, pâturage dynamique tournant, topping, prairies multi-espèces ...)
- Prescriptions liées au bien-être animal
- Règles d'hygiène et de sécurité, gestes et postures, EPI
- Stabulations, systèmes de distribution des aliments, installations et systèmes de traite
- Traite hygiénique
- Anatomie, physiologie et pathologies de la mamelle et des trayons
- Mesures de prévention sanitaires (prophylaxie)
- Méthodes et équipements de contention des animaux
- Méthodes alternatives de soins en élevage
- Principes et méthodes de calcul du coût d'élevage
- Évolutions des cours et des marchés du lait, de la viande et des cahiers des charges
- Composition et paye du lait
- Leviers (génétiques et alimentaires) pour améliorer la composition du lait
- Schéma de sélection des races laitières
- Techniques de maîtrise des cycles sexuels
- Assistance au vêlage
- Conduite économique du renouvellement
- Notions de génétique, de biosécurité et d'éthologie
- Savoir-faire relationnels
- ...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Adapter son travail en fonction d'une situation plus ou moins complexe ou imprévue
- Analyser la performance des vaches laitières au regard des choix génétiques et des orientations de l'élevage
- Construire une relation homme-animal harmonieuse
- Savoir faire appel à un technicien et prendre du recul par rapport aux recommandations
- Stimuler les trayons et poser les faisceaux trayeurs (gobelets) en bonne position au bon moment
- Intervenir le moins possible (apprécier la nécessité d'une intervention ou de faire appel à une spécialiste)
- Anticiper pour prévenir et limiter les risques
- Travailler avec un chien au troupeau
- Adapter le système de vêlage en fonction de son système d'alimentation
- Rechercher un compromis entre la quantité, la qualité et la concentration du lait
- Rechercher un compromis entre les performances (quantité de lait et taux), l'ascendance, le gabarit des veaux pour faciliter les vêlages et le comportement (docilité) pour faciliter l'élevage afin de sélectionner un géniteur (taureau ou IAA) et des vaches pour le renouvellement du troupeau
- Faire procéder aux saillies au bon moment (relation chaleur, taux de MG et vêlage antérieur)
- Réaliser une insémination animale en économisant les doses
- Réaliser une échographie ou une palpation de l'utérus de la vache pour déterminer le stade de gestation
- Retourner un veau
- Lire une fiche carrière (réformer une vache délivrant des veaux morts ou trop souvent vide)
- Adapter la composition du lait aux besoins du marché
- Parler de son métier, de son entreprise et de ses pratiques professionnelles
- ...

Comportements professionnels

- Comportements professionnels
- Situer le fonctionnement de l'atelier par rapport au fonctionnement global de l'entreprise
- Connaître l'histoire de chaque animal
- Avoir le sens de l'observation
- Être réactif en cas de problème
- Actualiser ses connaissances
- ...

Situations professionnelles significatives

- Mise en œuvre d'un procédé de fabrication fromagère

Finalités

Assurer une transformation optimale des produits répondant aux objectifs fixés

Responsabilité / autonomie

Le titulaire de l'emploi organise et met en œuvre l'activité de transformation et son organisation en totale autonomie. À ce titre, il est responsable :

- du respect des normes, réglementations et cahiers des charges
- du choix des matériels et de leur maintenance
- des process de production : de l'approvisionnement en matières premières au produit fini
- des activités liées à la commercialisation: du conditionnement à la livraison/vente
- de l'animation du travail de son équipe, le cas échéant

Lorsqu'il est salarié, le titulaire de l'emploi conduit la production dans l'espace de travail qu'on lui a assigné.

A ce titre, il est responsable :

- de l'utilisation optimale des matières premières, des consommables et matériels
- du respect des réglementations liées aux denrées produites
- de l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- de l'animation de son équipe, le cas échéant

Pour ce faire, il dispose d'une grande autonomie dans le cadre des réglementations et des procédures en vigueur dans l'entreprise. Il rend compte régulièrement à son supérieur hiérarchique.

Environnement de travail

L'activité s'exerce au sein d'un atelier de transformation avec des conditions d'ambiances et de travail propres à chaque entreprise et chaque produit laitier transformé. La transformation a lieu une à plusieurs fois par semaine en fonction de l'organisation du travail. Il peut travailler en équipe et encadrer des salariés permanents ou faire appel à de la main d'œuvre de remplacement (week-end, congés...). Les produits laitiers sont sensibles à

la prolifération microbienne et exigent des normes d'hygiène élevées. Le niveau des normes sera fonction de la commercialisation choisie (normes vente directe, normes européennes, normes dérogatoires). Dans un contexte de transition agroécologique, l'évolution rapide des pratiques, des normes et des connaissances impliquent un important travail de veille et d'analyse, de la formation et des échanges de pratique entre pairs.

Indicateurs de réussite

- Rendement (fromager, en beurre, etc.)
- Principe de la « marche en avant »
- Rentabilité de l'activité de transformation
- Perte de matières premières
- Transparence de l'étiquetage
- Valorisation des coproduits (lactosérum)
- Non-conformités des produits
- Satisfaction de la clientèle
- Retours des produits
- Absence de résidus d'antibiotiques et de sulfamides
- ...

Savoir-faire de base

- Réaliser une étude de marché
- Dimensionner un projet
- Évaluer la charge de travail
- Choisir des matériaux (cuves) de qualité (le lait est un produit acide)
- Évaluer l'aptitude du lait à être transformé
- Évaluer la qualité des matières premières et produits
- Aménager un atelier de transformation
- Maîtriser les techniques de transformation
- Diagnostiquer l'état de fonctionnement des machines et équipements
- Assurer le lancement et le contrôle du processus de production et de conditionnement
- Détecter et diagnostiquer les anomalies, dysfonctionnements et pannes
- Réaliser la maintenance de premier niveau des matériels
- Ajuster le plan de production et les cadences en cas d'aléas
- Renseigner une fiche de suivi de fabrication
- Élaborer un plan de nettoyage
- Identifier et utiliser les indicateurs appropriés pour le contrôle de la production
- Mesurer les écarts entre prévisions et réalisations et interpréter les résultats
- Apporter des mesures correctives en cas de non-conformité
- Contrôler les températures de conservation des denrées alimentaires lors de la fabrication, du stockage, du transport et de la distribution
- Contrôler la conformité de l'étiquetage des produits (DLC, DLUO, températures de conservation, origine...)
- Déceler et traiter les manquements aux protocoles en matière de sécurité des personnes et des biens
- Déceler et traiter les manquements aux protocoles en matière d'hygiène concernant les matières premières, les consommables, les produits finis, les équipements, les locaux et les personnes
- Organiser son travail et celui des personnes avec qui il travaille
- Elaborer un planning des besoins et de répartition des personnels en fonction des commandes
- Transmettre des consignes et objectifs de production précis et clairs
- Accompagner l'intégration d'un nouveau salarié
- ...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Composition du lait
- Paramètres de coagulation du lait
- Produits laitiers (crème fraîche et beurre, yaourt, glaces et sorbets, crèmes dessert, fromages, fromage blanc maigre ou écrémé, lait cru et lait liquide)
- Étapes de la transformation du lait
- Processus de transformation du lait (biologique : travail des micro-organismes (bactéries, levures, ferments) et physique : action de la chaleur, écrémage)
- Ferments lactiques mésophiles et thermophiles
- Épices et arômes
- Procédés techniques de conservation
- Méthodes et recettes traditionnelles
- Matériels et équipements spécialisés (lactoduc, écrémeuse, baratte, pasteurisateur, cuves, tranche-caillé, thermomètres, malaxeur, mouleur, étuve ou chambre chaude, table d'égouttage, bac et charriot de collecte, chariot élévateur, bloc de transformation avec robot de traite, cellule de surgélation, turbine, claies d'affinage, armoire de stockage, chambre froide)
- Fiches de suivi de fabrication
- Plan de production culinaire
- Matériel de conditionnement (embouteilleuse, ensacheuse, ...)
- Paquet hygiène
- Enjeux et règles de qualité, d'hygiène et de traçabilité des produits
- Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH)
- Autocontrôles et procédures de rappel
- Règles d'étiquetage
- Statuts et modalités d'agréments sanitaires
- Aides aux investissements et à la commercialisation
- SICO
- Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Politiques nationales de l'alimentation (PNA)
- Économie circulaire
- Circuits courts
- Réglementation de l'activité par la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP)
- ...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Créer son atelier (investissements, agencement, matériel, organisation du travail, maîtrise de la qualité, opportunités du marché)
- Améliorer ses pratiques de façon continue pour obtenir la meilleure qualité de produit
- Assurer une veille continue quant aux attentes des consommateurs
 - Connaître les initiatives existantes et rencontrer d'autres producteurs fermiers
- Élargir sa gamme, toucher de nouveaux clients et fidéliser sa clientèle en assurant une diversité de produits
- Mise au point d'une nouvelle recette
- Procéder à des changements de recette ou de formule
- Réaliser des tests de fabrication ou de conditionnement
- ...

Comportements professionnels

- Autonomie
- Observation
- Analyse
- Rigueur
- Réactivité
- Anticipation (des aléas)
- Exemplarité (management)
- Dextérité (opérations manuelles)
- ...



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 23 juillet 2019 portant création de l'option « conduite d'un élevage bovin lait » du certificat de spécialisation agricole et fixant ses conditions de délivrance

NOR : AGRE1920343A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-167 à D. 811-167-8 ;

Vu le code du travail, notamment ses livres II, III et IV de la sixième partie ;

Vu l'arrêté du 9 juin 1999 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation « conduite de l'élevage laitier » ;

Vu l'arrêté du 27 février 2017 modifié portant création de la spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2017 portant création de l'option « responsable d'entreprise agricole » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative des métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces du 2 juillet 2019 ;

Vu l'avis du conseil national de l'enseignement agricole du 18 juillet 2019,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé un certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin lait ».

Art. 2. – Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin lait » s'appuie sur les référentiels du diplôme du brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 9 mars 2017 susvisé et du diplôme du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 27 février 2017 susvisé.

Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin lait » est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Art. 3. – Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin lait » est accessible aux candidats titulaires :

- d'un brevet professionnel du secteur de la production agricole ;
- d'un baccalauréat professionnel du secteur de la production agricole ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole du secteur de la production agricole ;
- titres et certificats du secteur de la production agricole, de niveau IV, enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles et cités dans l'arrêté du 29 octobre 2012 portant définition de listes de diplômes, titres et certificats pour l'application des articles L. 331-2 (3^o), R. 331-1 et D. 343-4 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

Les candidats ne justifiant pas d'un de ces diplômes peuvent également être admis sur décision prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4. – Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin lait » est délivré aux candidats ayant acquis les deux unités capitalisables constitutives du diplôme :

- UC1 : assurer le pilotage technico-économique d'un atelier bovin lait.
- UC2 : réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage bovin lait.

Art. 5. – Il est créé une unité capitalisable complémentaire aux unités capitalisables constitutives du certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin lait », dénommée « Transformation du lait ».

Les centres de formation peuvent proposer cette unité capitalisable complémentaire sous réserve d'avoir obtenu préalablement de l'autorité académique, l'habilitation pour sa mise en œuvre.

L'unité capitalisable complémentaire n'est pas prise en compte pour la délivrance du diplôme.

Les candidats peuvent choisir de présenter ou non cette unité capitalisable complémentaire.

La mention « Transformation du lait » est portée sur le diplôme des candidats dûment inscrits et ayant validé l'unité capitalisable complémentaire. Une attestation de compétences peut également être délivrée en sus du diplôme

Le jury du diplôme est chargé de la validation de l'unité complémentaire tel que prévu à l'article D. 811-167-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 6. – Il est créé une mention « agriculture biologique » associée à l'option « conduite d'un élevage bovin lait » du certificat de spécialisation agricole.

Les centres de formation peuvent proposer la mention « agriculture biologique » sous réserve d'avoir obtenu préalablement la reconnaissance d'une orientation agriculture biologique de la formation préparant à l'option « conduite d'un élevage bovin lait » du certificat de spécialisation agricole selon la procédure précisée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

La mention « agriculture biologique » est apposée sur le diplôme des candidats ayant suivi l'intégralité des enseignements préparant l'option « conduite d'un élevage bovin lait » du certificat de spécialisation agricole dans les conditions prévues au précédent alinéa et ayant validé les unités capitalisables constitutives du diplôme conformément aux dispositions précisées dans le référentiel d'évaluation.

Art. 7. – Dans le cas d'une préparation par la voie de la formation continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin lait » comporte au moins 400 heures en centre. La durée de la formation en milieu professionnel est au moins de 12 semaines conformément à l'article D. 811-167-4 du code rural et de la pêche maritime.

Conformément à l'article D. 811-167-5 du code rural et de la pêche maritime, les durées minimales de formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites après positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée du contrat d'apprentissage est d'une année. La formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin lait » comporte au moins 400 heures en centre. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Art. 8. – Le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin lait » est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience en application des dispositions du code du travail.

Art. 9. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2020.

A compter de cette date, les habilitations des centres de formation sont accordées pour le certificat de spécialisation option « conduite d'un élevage bovin lait » créée par le présent arrêté.

Art. 10. – L'arrêté du 9 juin 1999 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation « conduite de l'élevage laitier » est abrogé à compter du 31 décembre 2020.

Art. 11. – Les candidats n'ayant pas obtenu le certificat de spécialisation agricole option « conduite de l'élevage laitier » créé par l'arrêté du 9 juin 1999 susvisé à la date du 31 décembre 2020 peuvent s'inscrire de droit pour préparer le certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin lait » créé par le présent arrêté en faisant valoir leurs acquis pour bénéficier d'un parcours de formation individualisé. Ils se présentent à toutes les unités capitalisables du certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin lait » créé par le présent arrêté ».

Art. 12. – Le directeur général de l'enseignement et de la recherche et les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général adjoint de l'enseignement
et de la recherche,*
J.-L. TRONCO

Nota. – Le référentiel d'activités, le référentiel de compétences et le référentiel d'évaluation du certificat de spécialisation agricole option « conduite d'un élevage bovin lait » sont consultables sur le site www.chlorofil.fr.

Annexe 2

Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme



Définition des rubriques

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences. Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel¹ expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

Situations professionnelles significatives :

Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail

Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

Exemples :

- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

Finalités :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...), les week-end et jours fériés.

Les rubriques suivantes présentent les « ressources » : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Indicateurs de réussite :

Éléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Savoir-faire de base

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

Savoirs de référence cités par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP

Décembre 2019